

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2292 27 août 2015

SOMMAIRE

Aberdeen Real Estate Holding Company Lu-	Computacenter PSF S.A110	1006
xembourg II S.à r.l	COQUILLAGES DE LUXEMBOURG Spf	
ACHM Global Hospitality Licensing S.à r.l.	S.A	1006
	Crèdit Andorrà Global Investment SICAV-	
Action Line S.A	SIF110	
Alag S.A	Donis S.A	0007
Aluxtour	DOPPLER S.à r.l. Orthopädietechnik, Mede-	
Artlandus Design S. à r.l	zintechnik, Rehabilitationstechnik110	
AS Promotion Sàrl	EFC S.à r.l	
BD International S.à r.l109983	EF (Luxembourg) S.à r.l110	
BLT Participations109985	Elexia Sàrl	0008
BRS Leisure Development109985	Emerlux 2 S.à r.l	007
Build S.A109989	Entourage Commodity Management & Invest-	
Build S.A	ment Company S. à r. l. et Cie. S.e.c.s109	
Build S.A	EPI Rudolph S.à r.l	
Bulls SR S.A	Erlo S.A	
Buysse & Partners Investment Fund109990	Esso Luxembourg	
Caius	Eurofoil Luxembourg S.A	007
Carnot Technologies S.A109999	Europexpress	011
Caro S.à r.l	Finitech S.à r.l	1006
Casinvest Iena S.à r.l	First Finance Holding S.A110	012
Casinvest S.à r.l	FSG AG110	014
C-Cap Invest A.G	FSG International AG110	014
CEA Investments Limited	Gracewell Properties (Frome) S.à r.l109	1999
Cenovus International Investments S.à r.l 109993	Gracewell Properties (Hamilton) S.à r.l 110	0005
Centrum Weiterstadt S.A	Gracewell Properties (Horley) S.à r.l110	
CEREP Strategic Land S.à r.l	Gracewell Properties (Kentford) S.à r.l110	
CERE St. Lazare 1 S.à r.l	Marnix Luxembourg Holding S.à r.l110	
CFNR Lux S.A	Mill Luxembourg Holdings 1110	
CGF Compagnie Générale de Finance Sàrl110001	New Equities S.A	
Chiesa S.à r.l	RDC Offshore Luxembourg S.à r.l	
Chopin Holdings S.à r.l	Rowan Reliance Luxembourg S.à r.l109	
Cialo Real Estate S.A	Rowan Resolute Luxembourg S.à r.l109	
Clearline Investment S.A	Tempus Holdings B S.à r.l	
	Trade-inter S.à r.l	
CM Soft-Ware S.à r.l	Tyson International Holdings Sàrl109	
COFRA Treasury S.à r.l	1 J Son International Holdings Sail	700
Comet Luxembourg Holding S.à r.l109998		



ACHM Global Hospitality Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 157.487.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015112819/9.

(150121872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.373.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of June.

Before us Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

-Areff LP Holding II S.à r.l., a société à responsabilité limitée established and existing under the Law of Luxembourg, having its registered office in L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette, filed with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B134 372,

here represented by Mr. Mark FORWARD, employee, residing professionally in L-1246 Luxembourg, 2b, rue Albert Borschette,

by virtue of a power of attorney under private seal issued on June 11 th, 2015,

Such proxy, after signature "ne varietur" by the proxyholder and by the undersigned notary will remain attached to the present minutes for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact that:

- I.- the appearing party is the sole owner of the total shares issued of the Company Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg II S.à r.l. (the «Company»), having its registered office in L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette, incorporated following a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated on December 3 rd, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 87 of January 1 st, 2008, the Articles of Incorporation of which have not been amended till now;
 - the Company is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134373;
- II.- the Company has an issued and paid up share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each;
- III.- the appearing party herewith expressly declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased and to act as liquidator of the Company;
- IV.- the appearing party declares having full knowledge of the bylaws of the Company and is perfectly aware of the financial situation of the Company; as sole shareholder, the appearing party approves the intermediary accounts issued for the tax authorities within the context of the present dissolution;
 - V.- the appearing party, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, hereby declares:
 - i. that all assets have been realised and/or that all assets are to become the property of the sole shareholder;
- ii. that all liabilities towards third parties known to the Company shall be taken over by the Shareholder and/or that all liabilities towards third parties actually known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- iii. regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and outstanding today, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;
 - iv. that full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates;
- v. that the corporate books and accounts of the Company shall be kept during a period of five years in L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette;

However, the Company's assets shall not be mixed with the assets of nor attributed to the capital of the sole shareholder before the expiry of 30 days from the date of publication of the present deed (article 69(2) of the law on commercial companies) and provided that during this period no person declares himself as creditor of and demands payment of any outstanding debt due from the Company hereby dissolved.



Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,190.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French Text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said person signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le dix-huit juin.

Pardevant Maître Martine DECKER notaire de résidence à Hesperange,

A comparu:

- Areff LP Holding II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134372,

ici représentée par Monsieur Mark FORWARD, employé, demeurant professionnellement à L-1246 Luxembourg, 2b, rue Albert Borschette,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 11 juin 2015,

laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I.- la comparante est propriétaire de la totalité des parts sociales de la société Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg II S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social à L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 87 du 12 janvier 2008, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors;
 - la Société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134373;
- II.- la Société a un capital social entièrement souscrit et libéré de douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune;
- III.- la comparante prononce présentement la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat, comme l'activité de la Société a cessé et d'agir en tant que liquidateur de la Société;
- IV.- la comparante déclare avoir pleinement connaissance des statuts de la Société et connaître la situation financière de la Société; elle approuve à titre d'associée unique les comptes intérimaires préparés pour l'administration fiscale dans le cadre de la dissolution;
 - V.- la comparante agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société qu'en tant qu'associée unique, déclare:
 - i. que tous les actifs ont été réalisés et/ou que tous les actifs à devenir la propriété de l'associée unique;
- ii. que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été pris en charge par l'associée unique et/ou que tous les passifs actuellement connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- iii. par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;
 - iv. que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- v. que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à, l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Évaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.190,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.



Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: FORWARD, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19206. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 09 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112772/111.

(150122533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Action Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 27, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 63.355.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2015112821/10.

(150121896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Artlandus Design S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5841 Hesperange, 10, rue Josy Printz.

R.C.S. Luxembourg B 127.870.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 18 juin 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée

ARTLANDUS DESIGN SARL avec siège social à L-5841 Hesperange, 10, rue Josy Printz, de fait inconnue à cette adresse.

Ce même jugement a dit que les frais sont à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Carmen RIMONDINI

Le liquidateur

Référence de publication: 2015112843/18.

(150121103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Trade-inter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, rue Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 198.298.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth day of June,

Before me, Maître Marc Loesch, civil law notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

1) Mr. Christophe Tournant, born in Saint-Germain-en-Laye (France) on 15 January 1965, residing at 11 bis avenue de Fouilleuse, F-92210 Saint-Cloud (France),

here represented by Mrs. Khadigea KLINGELE, senior legal counsel, professionally residing in Mondorf-les-Bains, pursuant to a power of attorney given under private seal dated on 26 June 2015,

which proxy, after having been initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.



2) Mrs. Myriam Tournant, born in Casablanca (Morocco) on 23 May 1967, residing at 11 bis avenue de Fouilleuse, F-92210 Saint-Cloud (France),

here represented by Mrs. Khadigea KLINGELE, prenamed,

pursuant to a power of attorney given under private seal dated on 26 June 2015,

which, after having been initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The parties, represented as indicated above, have requested the undersigned notary to draw up the following articles of association for a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) which they establish as follows:

Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence

Art. 1. Corporate Form and Name. The original subscriber(s) and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "Trade-inter S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the City of Luxembourg.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Should extraordinary political, economic or social developments occur or become imminent which are liable to interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Purpose. The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in any Luxembourg or foreign commercial, industrial, financial companies or any other kind of undertakings, the acquisition by ownership, contribution, subscription, underwriting or option to purchase, negotiation and in any other manner of all titles, rights, values, patents and licences and any other real rights, personal rights and interests, as the Company shall deem useful, and in a general manner, the holding, the management, the enhancement or the transfer of all such titles, rights, values, patents and licences and any other real rights, personal rights and interests, partially or wholly, for the price that the Company shall deem appropriate and, in particular, for all company's shares or titles to be acquired; the conclusion, the assistance or the participation to financial, commercial or any other kind of transactions and the granting to any companies, subsidiaries or any other company which is directly or indirectly related to the Company or any other company being part of the same group of companies, financial supports, loans, advances or guarantees; the borrowing or raising of funds in any manner and the guarantee of the repayment of such borrowed funds.

The Company's purpose is also the importation and exportation, the acquisition and sale, the exchange, the rent and the turnaround of all new or used vehicles, new or used equipments intended to the repair of cars or materials as well as their transport and delivery and any other operation related to the cars' trade. Such activities will be realised, directly or indirectly through establishments or delegations, internet websites and their management.

The Company's purpose is also the acquisition, the sale, the trading and the brokerage of all products and services, excluding financial services.

The Company may realise all commercial, technical and financial operations related to the lines of business described above and such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Art. 4. Term of Existence. The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

Part II. Share capital and shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-), divided into one thousand (1,000) shares, with a par value of one hundred euro (EUR 100. -).

In addition to the share capital, a premium account may be set up, to which any premium paid on the shares, over and above the par value, will be transferred. The Company may use the amount held in the premium account to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

Art. 6. Shares. All shares are and will remain in registered form.

If and when the Company has only one shareholder, this shareholder may freely transfer its/her/his shares.



If and when the Company has several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst the shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders, at which at least three quarters of the share capital, which present or represented, cast their vote in favour of such transfer

Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

Art. 7. Capital Increases and Reductions. The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority set out in these Articles or the Act, as the case may be, are met.

Part III. Management, The board of managers and auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair or at the request of any Manager. The Chair will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence, the Board of Managers may appoint another Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office. In case a quorum is not reached, the Board of Managers cannot validly deliberate.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair shall cast the deciding vote.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, video-conference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, the sole Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act to the sole shareholder or,



as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the Manager or the Board of Manager, as the case may be.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or Shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound to third parties by the joint signature of any two managers as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Art. 14. Conflicts of Interest. No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including the Manager(s) may have a personal interest. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, s/he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

Art. 16. Audit. Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Part IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting.

If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor (s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.



General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

Art. 20. Procedure and Voting. The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via email or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, video-conference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chair of the Board of Managers or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more returning officer(s).

The chairperson of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the returning officer(s), shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholder Meetings. Written decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or the Chair of the Board of Managers or any two Managers, as the case may be.

Part V. Financial year and allocation of profits

- **Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.
- Art. 23. Approval of the Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

Art. 24. Allocation of Profit. Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the shareholder(s) as a dividend.



Art. 25. Interim Dividends. The Manager or the Board of Managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution.

Part VI. Dissolution and liquidation

Art. 26. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the shareholders pro rata in accordance with their shareholdings.

Part VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law

Subscription and Payment

These Articles have been drawn up by the appearing parties, which have subscribed to and fully paid up in cash one thousand (1,000) shares, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) and fully paid up in cash the number of shares mentioned below:

Shareholder	Number	Subscribed
	of Shares	Capital
Mrs. Myriam Tournant, abovementioned	1	100
Mr. Christophe Tournant, abovementioned	999	99,900
Total:	1,000	100,000

Proof of payment has been provided to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 183 of the Act have been fulfilled.

Notice

The attention of the parties has been expressly drawn by the undersigned notary, to the necessity, if applicable, to obtain the required permits, delivered by the concerned authorities, in order to carry out the activities described in article 3 of the Articles.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of this instrument of incorporation are estimated at one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Transitional Provisions

The first financial year will begin at the date of the incorporation and end on 31 December 2015.

Extraordinary general meeting

The abovementioned shareholders, representing the Company's entire subscribed share capital, immediately hold an extraordinary general meeting and pass the following resolutions:

- 1. The number of Managers is set at three (3) and the following persons are appointed Managers for an unlimited term:
- Mr. Christophe Tournant, born in Saint-Germain-en-Laye on 15 January 1965, residing at 11 bis avenue de Fouilleuse, F-92210 Saint-Cloud;
- Mr. Stéphane Broussaud, born in Paris on 12 October 1976, with professional address at 19, rue Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg; and
 - Mrs. Visaka Kimari, born on 22 March 1961 in Phnom-Penh, residing at 1, am Bongert, L-1270 Luxembourg.
 - 2. The Company's registered office shall be located at 19, rue Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

WHEREOF, the present instrument was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the date indicated at the top of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, at the request of the abovementioned persons, this instrument has been drafted in English, followed by a French version. At the request of the same persons, in the event of discrepancies between the English and French versions, the English text will prevail.

This document having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, said person sign together with the notary the present original deed.



Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin,

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1) Monsieur Christophe Tournant, né à Saint-Germain-en-Laye (France) le 15 janvier 1965, demeurant au 11 bis avenue de Fouilleuse, F-92210 Saint Cloud,

ici représenté par Madame Khadigea KLINGELE, juriste sénior, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée datée du 26 juin 2015,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

2) Madame Myriam Tournant, née à Casablanca (Maroc) le 23 mai 1967, demeurant au 11 bis avenue de Fouilleuse, F-92210 Saint Cloud:

ici représentée par Madame Khadigea KLINGELE, juriste sénior, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée datée du 26 juin 2015,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, représentés comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

Chapitre I er . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er . **Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Trade-inter S.à r.l.".

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier pour les actions ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société participant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société a également comme objet, l'importation et l'exportation, l'achat et la vente, l'échange, la location, et la reprise de tous véhicules automoteurs neufs, d'occasion, de pièces détachées ou d'occasion destinés à la réparation de ces véhicules ou matériels ainsi que leur transport et livraison et toutes opérations se rattachant au commerce de l'automobile. Ces activités pourront être réalisées, directement, ou indirectement par le biais d'établissements ou de délégations, voire par le biais d'un site internet et sa gestion.

La Société a également comme objet, l'achat, la vente, le négoce et le courtage de tous produits et services, hormis les services financiers.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.



Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à cent mille euro (EUR 100.000.) divisé en mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100.-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant (s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction. A défaut de réunir ce quorum, le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes. Le Président a une voix prépondérante.



Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

- Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.
- Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.
- Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.
- **Art. 13. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée visà-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant le ou les Gérants de la Société qui y auraient un intérêt personnel. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

- Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.
- **Art. 16. Révision des comptes.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.



Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.



Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

- **Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.
- Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

Les comparants ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ils ont souscrit au nombre de parts sociales ci- après énoncées et les ont intégralement libérées en espèces comme suit:

Associé		Capital souscrit
Madame Myriam Tournant, susmentionnée	1	100
Monsieur Christophe Tournant, susmentionné	999	99.900
Total:	1.000	100.000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Remarque

L'attention des comparants a été expressément attirée par le notaire instrumentant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations et/ou agréments requis, le cas échéant, afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 3 des présents Statuts.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents (EUR 1.400.-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera au jour de la constitution et finira le 31 décembre 2015.



Assemblée générale extraordinaire

Les associés précités, représentant tout le capital souscrit, ont tout de suite adopté les résolutions suivantes:

- 1) Fixation du nombre de Gérants à trois (3) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:
- Monsieur Christophe Tournant, né à Saint-Germain-en-Laye le 15 janvier 1965, résidant au 11 bis avenue de la Fouilleuse, F-92210 Saint Cloud;
- Monsieur Stéphane Broussaud, né à Paris le 12 octobre 1976, ayant son adresse professionnelle au 19 rue Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg; et
 - Madame Visaka Kimari, née le 22 mars 1961 à Phnom-Penh, résidant au 1, am Bongert, L-1270 Luxembourg.
 - 2) Fixation du siège social de la Société au 19 rue Côte d'Eich, L 1450 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, cette dernière a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 03 juillet 2015. GAC/2015/5628. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

Signature.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 9 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113691/582.

(150122525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

AS Promotion Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 167.301.

Le Bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015112844/10.

(150121014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Bulls SR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 193.974.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015112883/9.

(150120979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

BDI S.à r.l., BD International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 185.575.

L'an deux mille quinze, le douzième jour de juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

ICS (OVERSEAS) LIMITED, une société de droit anglais, avec siège social au 20, Station Road, Cambridge, England, CB1 2JD, enregistrée auprès de Companies House sous le numéro 07687461, ici représentée par Monsieur Antonio QUA-RATINO, employé privé, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.



Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que ICS (OVERSEAS) LIMITED, précitée est le seul associé actuel (l'«Associé Unique») de BD INTERNATIONAL S. à r.l. en abrégé BDI S. à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, boulevard du Prince Henri, L 1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185575 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 mars 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1375 du 28 mai 2014; et
- que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

Ensuite, la partie comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater la résolution unique suivante:

Résolution unique:

- L'Associé Unique décide d'autoriser la gérance à verser des dividendes intérimaires et en conséquence de compléter l'article 13 de statuts de la société en insérant un nouveau paragraphe en fin d'article qui se lira comme suit:
- Art. 13. (paragraphe additionnel in fine). «Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) un état des comptes est établi par le(s) gérant(s);
- (ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux mois après la date a été arrêté l'état des comptes;
- (iv) l'assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne soient pas menacés, tenant compte des capitaux de la société;
- (v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, es qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Antonio Quaratino, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 16 juin 2015. 1LAC / 2015 / 18652. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112894/52.

(150121161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Entourage Commodity Management & Investment Company S. à r. l. et Cie. S.e.c.s., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 156.618.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendfünfzehn, dem dreißigsten Juni

Sind erschienen:

1. Der Komplementär:

Entourage Commodity Management & Investment Company S.à.r.l. vertreten durch Herrn Carlo Kölzer

2. Der Kommanditist:

Herr Carlo Kölzer

geboren am 20. August 1972 in Bonn (Deutschland)

wohnhaft: Eilweg 3, D-65396 Walluf ausgewiesen durch Personalausweis



Die Erschienenen beschließen durch Unterzeichnung folgender privatschriftlichen Urkunde die Kommanditgesellschaft Entourage Commodity Management & Investment Company S.à.r.l. et Cie. S.e.c.s. aufzulösen:

- 1. Die Gesellschaft "Entourage Commodity Management & Investment Company S.à.r.l. et Cie. S.e.c.s", mit Sitz in 18, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 156 618 wurde gegründet gemäß privat schriftlicher Urkunde am 8. November 2010.
- 2. Das Kapital der Gesellschaft beträgt zehntausend Euro (EUR 10.000,00), eingeteilt in eintausend (1.000) Anteile zu je zehn Euro (EUR 10,00).
 - 3. Die Erschienen sind alleinige Inhaber sämtlicher Anteile der vorgenannten Gesellschaft.
- 4. Die Komparenten als alleinige Inhaber vorgenannter Gesellschaft, erklären dass die Gesellschaft ab sofort als aufgelöst zu betrachten ist.
- 5. Die Komparenten übernehmen sämtliche Aktiva und Passiva der Gesellschaft und haften für die von der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen.
- 6. Die Unterlagen und Geschäftsbücher werden während der gesetzlich vorgesehenen Dauer von fünf (5) Jahren an der Privatadresse des Kommanditisten Herr Carlo Kölzer aufbewahrt.
 - 7. Die Gesellschafter ernennt der Kommanditist Herr Carlo Kölzer zum Liquidator der Gesellschaft.

Luxemburg, den 30. Juni 2015.

Entourage Commodity Management & Investment Company S.à.r.l. et Cie S.e.c.s.

Komplementärin

Herr Carlo Kölzer

Kommanditist

Référence de publication: 2015113047/37.

(150121879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

BLT Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 154.643.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015112906/9.

(150121746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

BRS Leisure Development, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 134.835.

Les comptes annuels au 30/09/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015112907/9.

(150121745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Tyson International Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 101.268.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of June.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

The company NEW CANADA HOLDINGS, INC. a company organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, with its registered office at 1209 Orange Street, County of New Castle, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Department of State of Delaware under number 4425991,

duly represented by Mr. Pablo UMBON-MANZANO, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 24 June 2015.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party as represented as stated here above, declared and requested the notary to record that:



- I. It is the sole member (the "Sole Member") of TYSON INTERNATIONAL HOLDINGS Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 101.268 (the "Company");
- II. The Company was incorporated by a deed received by Maître Tom METZLER, then notary in Luxembourg, on 6 November 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 819 dated 10 August 2004, which deed has been amended several times and most recently on 21 May 2015, by a deed received by the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;
- III. As of the date of the present deed, the Company has a corporate capital amounting to EUR 206,666,800 represented by 2,066,668 corporate units, each having a par value of EUR 100;
 - IV. It has been invited to decide on the following items:
- (i) Decision to decrease the corporate capital by an amount of twenty million two hundred fifty-three thousand eight hundred Euros (EUR 20,253,800.-) so as to bring it from its present amount of two hundred six million six hundred sixty-six thousand eight hundred Euros (EUR 206,666,800.-) represented by two million sixty-six thousand six hundred sixty-eight (2,066,668) corporate units, each having a par value of one hundred Euros (EUR 100.-), to the amount of one hundred eighty-six million four hundred thirteen thousand Euros (EUR 186,413,000.-) represented by one million eight hundred sixty-four thousand one hundred thirty (1,864,130) corporate units, each having a par value of one hundred Euros (EUR 100.-), through the cancellation of two hundred two thousand five hundred thirty-eight (202,538) corporate units with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each (the "Units"), held by the Sole Member (the "Capital Decrease");
- (ii) Subsequently to the cancellation of the Units, decision to repay the Sole Member an amount in cash of twenty-two million seventy-six thousand five hundred ninety-nine US dollars and fifty-two cents (USD 22,076,599.52), being the USD equivalent of twenty million two hundred fifty-three thousand eight hundred Euros (EUR 20,253,800.-) (which amount corresponds to the aggregate nominal value of the Units to be cancelled) pursuant to an exchange rate of EUR 1 for USD 1.0899979, without such repayment may impair the rights of possible creditors of the Company;
- (iii) Decision to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association (the "Articles of Association") so as to reflect the above Capital Decrease as well as the related cancellation of the Units, which paragraph shall henceforth have the following wording:
- "Art. 6. First paragraph. The corporate capital is set at one hundred eighty-six million four hundred thirteen thousand Euros (EUR 186,413,000.-) represented by one million eight hundred sixty-four thousand one hundred thirty (1,864,130) corporate units having a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each";
- (iv) Decision to grant authorization to any one manager of the Company or to any one employee of Centralis S.A., having its offices in Luxembourg ("Centralis"), (a) to proceed to any and all formalities which may be required to effect the Capital Decrease (including, without limitation, to update the Company's member(s) register, to determine the repayment arrangements with respect to the Capital Decrease and in particular to sign and execute, in the name and on behalf of the Company, any banking instructions accordingly) and more generally (b) to carry out any necessary action in relation to the resolutions to be adopted by the Sole Member in the context and for the purpose of the Capital Decrease;
 - (v) Miscellaneous.

The Sole Member then took the following resolutions which were deemed to be in the best interest of the Company:

First resolution

The Sole Member resolved to approve and to proceed to the Capital Decrease, i.e. to decrease the corporate capital of the Company by an amount of twenty million two hundred fifty-three thousand eight hundred Euros (EUR 20,253,800.-) so as to bring it from its present amount of two hundred six million six hundred sixty-six thousand eight hundred Euros (EUR 206,666,800.-) represented by two million sixty-six thousand six hundred sixty-eight (2,066,668) corporate units, each having a par value of one hundred Euros (EUR 100.-), to the amount of one hundred eighty-six million four hundred thirteen thousand Euros (EUR 186,413,000.-) represented by one million eight hundred sixty-four thousand one hundred thirty (1,864,130) corporate units having a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, through the cancellation of two hundred two thousand five hundred thirty-eight (202,538) corporate units with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each (i.e. the Units), it holds in the Company.

The Sole Member further resolved to proceed to the cancellation of the Units.

Second resolution

Subsequently to the cancellation of the Units, the Sole Member resolved to approve the repayment, in its favour, of a cash amount of twenty-two million seventy-six thousand five hundred ninety-nine US dollars and fifty-two cents (USD 22,076,599.52) - being the USD equivalent of twenty million two hundred fifty-three thousand eight hundred Euros (EUR 20,253,800.-) (which amounts corresponds to the aggregate nominal value of the cancelled Units), according to an exchange rate of EUR 1 for USD 1.0899979 - under arrangements to be further determined between the Company and the Sole Member, while declaring that such repayment will not impair the rights of possible creditors of the Company.



Third resolution

The Sole Member resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Articles of Association to reflect the above Capital Decrease as well as the related cancellation of Units, which paragraph shall henceforth have the following wording:

"Art. 6. First paragraph. The corporate capital is set at one hundred eighty-six million four hundred thirteen thousand Euros (EUR 186,413,000.-) represented by one million eight hundred sixty-four thousand one hundred thirty (1,864,130) corporate units having a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each";

No further amendment is to be made to this article.

Fourth resolution

The Sole Member resolved to grant any one manager of the Company or to any lawyer or any one employee of Centralis, (a) to proceed to any and all formalities which may be required to effect the Capital Decrease (including, without limitation, to update the Company's member(s) register, to determine the repayment arrangements with respect to the Capital Decrease and in particular to sign and execute, in the name and on behalf of the Company, any banking instructions accordingly) and more generally (b) to carry out any necessary action in relation to the present resolutions.

Costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand nine hundred Euros (EUR 1,900.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English stated herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The said deed, having been read to proxy holder, acting as here above stated, it has been signed by the latter together with us, the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société NEW CANADA HOLDING, INC., une société constituée et existant selon les lois de l'état du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social à 1209, Orange Street, Comté de New Castle, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis, immatriculée auprès du département de l'Etat du Delaware sous le numéro 4425991,

dûment représentée par Monsieur Pablo UMBON-MANZANO, juriste, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 24 juin 2015.

Ladite procuration, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a déclaré et demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Elle est l'associé unique (ci-après «l'Associé Unique») de la société TYSON INTERNATIONAL HOLDINGS Sàrl, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.268 (la «Société»);
- II. La Société fut constituée suivant acte de Maître Tom METZLER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 819, en date du 10 août 2004 et dont les statuts ont été modifiés a plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 21 mai 2015, suivant acte du notaire instrumentant non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;
- III. Le capital social de la Société s'élève, au jour du présent acte, à 206.666.800,- EUR, représenté par 2.066.668 parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune.
 - IV. Elle a été invitée à se prononcer sur les points suivants:
- (i) Décision de réduire le capital social de la Société d'un montant de vingt millions deux cent cinquante-trois mille huit cents euros (20.253.800,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent six millions six cent soixante-six mille huit cents euros (206.666.800,- EUR), représenté par deux millions soixante-six mille six cent soixante-huit (2.066.668) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, à un montant de cent quatre-vingt-six millions quatre cent treize mille euros (186.413.000,- EUR) représenté par un million huit cent soixante-quatre mille cent trente (1.864.130) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, par la suppression de deux cent



deux mille cinq cent trente-huit (202.538) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune (les «Parts Sociales»), détenues par l'Associé Unique (la «Réduction de Capital»);

- (ii) Subséquemment à la suppression des Parts Sociales, décision de procéder au remboursement de l'Associé Unique d'un montant en numéraire de vingt-deux millions soixante-seize mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf dollars des Etats-Unis et cinquante-deux centimes (22.076.599,52 USD), représentant l'équivalent en dollars des Etats-Unis de vingt millions deux cent cinquante-trois mille huit cents euros (20.253.800,- EUR) (lequel montant correspond à la valeur nominale agrégée des Parts Sociales à supprimer), selon un taux de change de 1 EUR pour 1,0899979 USD, lequel remboursement sera effectué sans préjudice des intérêts des éventuels créanciers de la Société;
- (iii) Décision de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société (les «Statuts») afin de refléter la Réduction de Capital susmentionnée ainsi que l'annulation des Parts Sociales y relative, lequel paragraphe aura désormais la teneur suivant:
- « **Art. 6. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-six millions quatre cent treize mille euros (186.413.000,- EUR) représenté par un million huit cent soixante-quatre mille cent trente (1.864.130) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune»;
- (iv) Décision de donner pouvoir à tout gérant de la Société ou tout employé de Centralis S.A., dont les bureaux sont situés à Luxembourg («Centralis») (a) d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en oeuvre de la Réduction de Capital (incluant en particulier la modification du registre d'associé(s) de la Société, l'élaboration des modalités du remboursement résultant de la Réduction du Capital et notamment de signer et d'exécuter, au nom et pour le compte de la Société, toutes instructions bancaires qui pourraient être requises à cet effet) et plus généralement (b) d'effectuer toutes actions nécessaires ou utiles à la mise en oeuvre des résolutions devant être adoptées dans le cadre et pour les besoins de la Réduction de Capital;
 - (v) Divers.

L'Associé Unique a dès lors adopté les résolutions suivantes, dans le meilleur intérêt de la Société:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver et de procéder à la Réduction de Capital, i.e. de réduire le capital social de la Société d'un montant de vingt millions deux cent cinquante-trois mille huit cents euros (20.253.800,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent six millions six cent soixante-six mille huit cents euros (206.666.800,- EUR), représenté par deux millions soixante-six mille six cent soixante-huit (2.066.668) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à un montant de cent quatre-vingt-six millions quatre cent treize mille euros (186.413.000,- EUR) représenté par un million huit cent soixante-quatre mille cent trente (1.864.130) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, par l'annulation de deux cent deux mille cinq cent trente-huit (202.538) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune (i.e. les Parts Sociales), détenues par celui-ci.

L'Associé Unique a, à cet effet, décidé de procéder à la suppression des Parts Sociales.

Deuxième résolution

Subséquemment à la suppression des Parts Sociales, l'Associé Unique a décidé de procéder au remboursement, en sa faveur, d'un montant en numéraire de vingt-deux millions soixante-seize mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf dollars des Etats-Unis et cinquante-deux centimes (22.076.599,52 USD) - représentant l'équivalent en dollars des Etats-Unis de vingt millions deux cent cinquante-trois mille huit cent euros (20.253.800,- EUR) (lequel montant correspond à la valeur nominale agrégée des Parts Sociales ainsi supprimées) selon un taux de change de EUR 1 pour USD 1,0899979 -suivant des modalités à convenir ultérieurement entre la Société et l'Associé Unique, tout en déclarant que ce remboursement n'affectera en aucun cas les intérêts des éventuels créanciers de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts, aux fins de refléter la Réduction de Capital ainsi que l'annulation des Parts Sociales y relative, lequel paragraphe aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-six millions quatre cent treize mille euros (186.413.000,- EUR) représenté par un million huit cent soixante-quatre mille cent trente (1.864.130) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune»;

Aucune autre modification n'est à apporter à cet article.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de donner pouvoir à tout gérant de la Société ou tout employé de Centralis (a) d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en oeuvre de la Réduction de Capital (incluant en particulier la modification du registre d'associé(s) de la Société, l'élaboration des modalités du remboursement résultant de la Réduction du Capital et notamment de signer et d'exécuter, au nom et pour le compte de la Société, toutes instructions bancaires qui pourraient être requises à cet effet) et plus généralement (b) d'effectuer toutes actions nécessaires ou utiles à la mise en oeuvre des présentes résolutions.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'Anglais, a déclaré que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, à la date d'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'elle agit, le présent acte fut signé par ce dernier, ensemble avec le notaire instrumentant.

Signé: P. UMBON-MANZANO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 26 juin 2015. 2LAC/2015/14290. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Référence de publication: 2015115011/198.

(150123514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Build S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 285, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.111.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015112908/9.

(150121455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Build S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 285, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.111.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015112909/9.

(150121456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Build S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 285, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.111.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015112910/9.

(150121457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Rowan Reliance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.025.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 189.379.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 8 juillet 2015, les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du gérant de catégorie A suivant à compter du 1 er juillet 2015:

Madame Lisa Ann De Marco, née le 2 juin 1967 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 8-10, Avenue de la gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.



- Nomination du gérant de catégorie A suivant à compter du 1 er juillet 2015 et pour une durée indéterminée:

Monsieur Ralph John Whelan, né le 25 juillet 1952 à Nicosia, Chypre, avec adresse professionnelle au 23 ELM Park Road, Pinner, Middlesex, HA5 3LE, Royaume-Uni.

- Nomination du gérant de catégorie B suivant à compter du 1 er juillet 2015 et pour une durée indéterminée:

Madame Lisa Ann De Marco, née le 2 juin 1967 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 8-10, Avenue de la gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

- Michael Doyle Boykin, gérant de catégorie A;
- Ralph John Whelan, gérant de catégorie A;
- Lisa Ann De Marco, gérant de catégorie B;
- Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, gérant de catégorie B;
- Fabrice Stéphane Rota, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick Leonardus Cornelis van Denzen

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2015114818/27.

(150123718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Buysse & Partners Investment Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Pour BUYSSE & PARTNERS INVESTMENT FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2015112917/14.

(150121210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

CM Soft-Ware S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 189.470.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth of June.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mrs. Anne Mette HEBSGAARD, company director, born on the 1 st of July 1968 in Aarhus, Denmark, residing in L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins,

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

- I.- That the limited liability company "CM Soft-Ware S.à r.l.", with registered office in L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins, (R.C.S. Luxembourg section B number 189.470), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 28 th of July 2014, published in the Mémorial C number 2859 of the 10 th of October 2014,
- II.- That corporate capital is set twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by one thousand two hundred and fifty (1.250) shares of ten Euro (10.- EUR) each, fully paid up.
 - III.- That the appearing party, represented as said before, is the holder of all the shares of the Company.



- IV.- That the undersigned, represented as said before, has decided to dissolve and to liquidate the Company which has discontinued all activities.
- V.- That the undersigned, represented as said before, herewith declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and its putting into liquidation.
 - VI.- That the undersigned, represented as said before, declares that he has settled each and all liabilities of the Company.
- VII.- That the undersigned, represented as said before, is vested with all the assets of the Company and that he shall guarantee the payment of all liabilities of the Company even if unknown at present.
- VIII.- That the liquidation of the Company is completed and that the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.
 - IX.- That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their respective assignments.
- X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing attorney, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing attorney and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing attorney, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den sechsundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster; (Grossherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Frau Anne Mette HEBSGAARD, Geschäftsführerin, geboren am 1. Juli 1968 in Aarhus, Dänemark, wohnhaft in L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins.

hier vertreten durch Herrn Henri DA CRUZ, Privatbeamter, beruflich ansässig in Junglinster, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigebogen, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt. den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "CM Soft-Ware S.à r.l.", mit Sitz in L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins, (R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 189.470), gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 5. März 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 401 vom 2 Juni 1999,

und dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 28. Juli 2014, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2859 vom 10. Oktober 2014.

- II.- Dass das Gesellschaftskapital auf zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) eingeteilt in ein tausend zwei hundert und fünfzig (1.250) Anteile mit einem Nennwert von je zehn Euro (10,- EUR), alle voll eingezahlt.
- III.- Dass die Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, alleinige Inhaberin aller Geschäftsanteile vorgenannter Gesellschaft ist.
- IV.- Dass die Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, beschliesst die Gesellschaft, welche jegliche Tätigkeit beendet hat, aufzulösen und zu liquidieren.
- V.- Dass die Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, hiermit und mit sofortiger Wirkung die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidierung beschliesst.
- VI.- Dass die Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, erklärt jede und alle Verbindlichkeiten der Firma geregelt zu haben.
- VII.- Dass die Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, alle Aktiva übernimmt sowie alle etwaige Passiva der aufgelösten Gesellschaft begleichen wird.
- VIII.- Dass die Liquidation ausgeführt und abgeschlossen ist und dass besagte Gesellschaft hiermit als endgültig aufgelöst zu betrachten ist.
 - IX.- Dass den Geschäftsführern volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.



X.- Dass die Geschäftsbücher während mindestens fünf Jahren am früherem Gesellschaftssitz in L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins, aufbewahrt werden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch des erschienenen Bevollmächtigten gegenwärtige Urkunde in englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen desselben Bevollmächtigten und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die englische Fassung massgebend.

WORÜBER URKUNDE, Errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 30 juin 2015. Relation GAC/2015/5471. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015112997/94.

(150121462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

C-Cap Invest A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 98.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015112920/9.

(150121171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Casinvest Iena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 145.288.

Les comptes annuels au 31 December 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015112926/9.

(150121079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Casinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 142.055.

Les comptes annuels au 31 December 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015112927/9.

(150121080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Rowan Resolute Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.025.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 189.381.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 8 juillet 2015, les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du gérant de catégorie A suivant à compter du 1 er juillet 2015:

Madame Lisa Ann De Marco, née le 2 juin 1967 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 8-10, Avenue de la gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.



- Nomination du gérant de catégorie A suivant à compter du 1 er juillet 2015 et pour une durée indéterminée:

Monsieur Ralph John Whelan, né le 25 juillet 1952 à Nicosia, Chypre, avec adresse professionnelle au 23 ELM Park Road, Pinner, Middlesex, HA5 3LE, Royaume-Uni.

- Nomination du gérant de catégorie B suivant à compter du 1 er juillet 2015 et pour une durée indéterminée:

Madame Lisa Ann De Marco, née le 2 juin 1967 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 8-10, Avenue de la gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

- Michael Doyle Boykin, gérant de catégorie A;
- Ralph John Whelan, gérant de catégorie A;
- Lisa Ann De Marco, gérant de catégorie B;
- Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, gérant de catégorie B;
- Fabrice Stéphane Rota, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick Leonardus Cornelis van Denzen

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2015114819/27.

(150123719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Cenovus International Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.100.100,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 176.368.

Les comptes annuels au 31 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112929/10.

(150121863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Centrum Weiterstadt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 129.251.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015112933/9.

(150121733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Chopin Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 173.919.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of June.

Before us, Maître Cosita Delvaux, Notary, residing in Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "General Meeting") of CHOPIN HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 20 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 173.919, incorporated by deed of Maître Cosita DELVAUX, then notary residing in Redange-sur-Attert, on 28 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 369 of 14 February 2013, page 17684 (the "Company").

The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on 27 February 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1034 of 30 April 2013.

The Meeting was presided by Mrs Emanuela Brero, employee in Luxembourg.



The chairman appointed as secretary Mrs Stella Le Cras, employee in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Stella Le Cras, above named (the "Bureau").

The Bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the General Meeting is worded as follows:

Agenda

- 1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,000,000, in order to bring it from its current amount of EUR 10,000,000 to an amount of EUR 9,000,000, through the cancellation of the 1,000,000 Class J Shares of EUR 1.- (one Euro) each, which have been repurchased by the Company;
 - 2. Subsequent amendment of Article 6.1.1 of the articles of association of the Company;
- II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the Bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present General Meeting, so that the General Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved, the General Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting RESOLVES to reduce the share capital of the Company by an amount of one million Euro (EUR 1,000,000), in order to bring it from its current amount of ten million Euro (EUR 10,000,000) to an amount of nine million Euro (EUR 9,000,000), through the cancellation of the one million (1,000,000) Class J shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, which have been repurchased by the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the meeting RESOLVES to amend Article 6.1.1 of the articles of association of the Company to reflect the above resolution to read as follows:

" 6.1. Subscribed Share Capital.

- 6.1.1. The Company's corporate capital is fixed at nine million Euro (EUR 9,000,000) represented by a total of nine million (9,000,000) shares divided into Classes as follows:
 - (i) one million (1,000,000) Class A shares;
 - (ii) one million (1,000,000) Class B shares;
 - (iii) one million (1,000,000) Class C shares;
 - (iv) one million (1,000,000) Class D shares;
 - (v) one million (1,000,000) Class E shares;
 - (vi) one million (1,000,000) Class F shares;
 - (vii) one million (1,000,000) Class G shares;
 - (viii) one million (1,000,000) Class H shares; and
 - (ix) one million (1,000,000) Class I shares;

each share with a nominal value of one Euro (EUR 1.00), all fully subscribed and entirely paid up and with such rights and obligations as set out in the present Articles."

There being no further business, the General Meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,600.-.

The undersigned notary, who speaks English, states that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their names, surnames, civil status

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, qui sera le dépositaire du présent acte;

and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

S'est réunie



une assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée Générale») de CHOPING HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.919, constituée par acte de Maître Cosita Delvaux, alors notaire de résidence à Redange-sur Attert, le 28 décembre 2012, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 369 du 14 février 2013, page 17684 (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 27 février 2013 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1034 du 30 avril 2013.

L'Assemblée a été présidée par Madame Emanuela Brero, employée à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Madame Stella Le Cras, employée à Luxembourg.

L'Assemblée a choisi en tant que scrutateur Madame Stella Le Cras, prénommée (le «Bureau»).

Le Bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1) Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 1.000.000 pour le réduire de son montant actuel de EUR 10.000.000 à un montant de EUR 9.000.000 par l'annulation de 1.000.000 parts sociales de classe J, chacune d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro), qui ont été rachetées par la Société;
 - 2) Modification subséquente de l'article 6.1.1 des statuts de la Société;
- II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des associés représentés.

III. Au vu de la prédite liste de la présence, tous les parts sociales en émission sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale, dès lors l'Assemblée Générale peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée Générale, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant d'un million d'Euro (EUR 1.000.000,-) pour le ramener de son montant actuel de dix millions d'Euro (EUR 10.000.000,-) à un montant de neuf millions d'Euro (EUR 9.000.000,-) par l'annulation d'un million (1.000.000,-) parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, qui ont été rachetées par la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 6.1.1 des statuts de la Société, afin de refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« 6.1. Capital social souscrit.

- 6.1.1. Le capital social de la Société est fixé à neuf millions d'Euro (9.000.000 EUR) représenté par un total de neuf millions (9.000.000) de parts sociales divisées en Classes comme suit:
 - (i) un million de (1.000.000) parts sociales de Classe A;
 - (ii) un million de (1.000.000) parts sociales de Classe B;
 - (iii) un million de (1.000.000) parts sociales de Classe C;
 - (iv) un million de (1.000.000) parts sociales de Classe D;
 - (v) un million de (1.000.000) parts sociales de Classe E;
 - (vi) un million de (1.000.000) parts sociales de Classe F;
 - (vii) un million de (1.000.000) parts sociales de Classe G;
 - (viii) un million de (1.000.000) parts sociales de Classe H; et
 - (ix) un million de (1.000.000) parts sociales de Classe;

d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées et assorties des droits et obligations tels qu'énoncés dans les présents Statuts.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présente acte est évalué à environ EUR 1.600,-.



Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu aux comparants, tous étant connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et lieux de résidence, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BRERO, S. LE CRAS, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19683. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015112937/137.

(150122507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Caro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, 11, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 139.132.

L'an deux mille quinze, le deuxième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- Monsieur Romain SCHLESSER, horticulteur-fleuriste, né à Ettelbruck le 24 mai 1965, demeurant à L-9166 Mertzig, 11, Zone Industrielle, et
- Monsieur Cary ARENDT, entrepreneur, né à Ettelbruck, le 24 juillet 1963, demeurant à L-9018 Warken, 5, rue Buerschterbach,
- I.- Lesquels comparants, présents ou représentés comme mentionné ci-avant, ont requis le notaire soussigné d'acter qu'ils sont les seuls associés de la société «CARO S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-9166 Mertzig, 11, Zone Industrielle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.132, constituée suivant acte reçu par Maître Fernand Unsen, alors notaire de résidence à Diekirch, en date du 29 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1614 du 1 er juillet 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Fernand Unsen, alors notaire de résidence à Diekirch, en date du 15 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1772 du 18 juillet 2008 (ci-après la "Société").
- II.- Le capital social de la Société est de sept cent cinquante-et-un mille euros (EUR 751.000.-) divisé en sept cent cinquante-et-un (751) parts sociales de mille euros (EUR 1.000.-) chacune, toutes entièrement libérées, et appartenant aux comparants comme suit:
- III.- Les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes, qu'ils ont demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour

- 1. Cession de cinq cent soixante-quatre (564) parts sociales de Monsieur Cary ARENDT à la société anonyme ATS CRANES S.A.;
- 2. Suppression de toute référence à la souscription des parts sociales par les associés au niveau de l'article 6 des statuts de la Société et modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société;
- 3. Changement du pouvoir de signature statutaire au niveau de la gérance et modification subséquente de l'article 13, alinéa 2, des statuts de la Société;
 - 4. Divers.

Première résolution

Monsieur Cary ARENDT, prénommé, et représenté comme mentionné ci-avant, déclare par la présente céder cinq cent soixante-quatre (564) parts sociales de ses cinq cent soixante-quatre (564) parts sociales de la société à responsabilité limitée



«CARO S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-9166 Mertzig, 11, Zone Industrielle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.132, à la société anonyme ATS CRANES S.A., une société anonyme avec siège social à L-5751 Frisingen, 28, Rue Robert Schuman, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 90.490, ici représenté par son administrateur Monsieur Cary ARENDT, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, signée «ne varietur» par le comparant, le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte et cet acceptant, au prix total de la cession fixé à neuf cent cinquante mille euro (EUR 950.000,-), lequel prix de cession a été entièrement payé avant la passation du présent acte et hors la comptabilité du notaire instrumentant, somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire, ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire de la prédite cession de parts, société anonyme ATS CRANES S.A., prénommée, déclare parfaitement connaître les statuts de même que la situation comptable, économique, financière et juridique de la Société. Le cessionnaire se trouve subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts lui cédées à partir de ce jour.

Le cessionnaire la société anonyme ATS CRANES S.A., prénommée, reconnaît avoir une parfaite connaissance de la situation active et passive de la Société, de sorte que la susdite cession de parts sociales intervient sans garantie d'actif et de passif et que le prix de la cession ne sera pas sujet à révision pour quelque raison que ce soit, le tout sans préjudice des droits des tiers à l'égard de la Société ainsi qu'à l'égard des associés.

Monsieur Cary ARENDT et Monsieur Romain SCHLESSER, agissant en leur qualités de gérants de la prédite Société, déclarent accepter la prédite cession de parts sociales au nom et pour compte de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

En raison de la prédite cession, les parts de la société à responsabilité limitée «CARO S.à r.l.» appartiennent dorénavant aux associés comme suit:

- Romain SCHLESSER pré-qualifié:

Cent quatre-vingt-sept parts sociales	187
- ATS CRANES S.A., pré-qualifiée:	
Cinq cent soixante-quatre parts sociales	564
Total des parts: sept cent cinquante-et-un parts sociales	751

Deuxième résolution

Les associés décident de supprimer toute référence à la souscription des parts sociales au niveau de l'article 6 des statuts de la Société.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les associés de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. «Le capital social est fixé à sept cent cinquante-et-un mille euros (EUR 751.000.-) divisé en sept cent cinquante-et-un (751) parts sociales de mille euros (EUR 1.000.-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'associé décide de changer le pouvoir de signature statutaire au niveau de la gérance de la Société et de modifier en conséquence l'article 13, alinéa 2, des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 13. (deuxième alinéa). «La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement au montant de mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: R. SCHLESSER, C. ARENDT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 06 juillet 2015. Relation: DAC/2015/11346. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 09 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112955/93.

(150122007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.



New Equities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 136.797.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 juin 2015

- la cooptation de Monsieur Fabrice Caurla, expert-comptable, né le 04 février 1983 à Esch-sur-Alzette (L), demeurant au 3, rue Emile Eischen à L-4107 Esch-sur-Alzette en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Alain Vasseur, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.
- la démission de Monsieur Pascal De Graeve de son mandat d'administrateur est acceptée. La société Tyron Financial S.A., Skelton Building Road Town Main Street Tortola P.O. Box 3136 British Virgin Islands, immatriculée au Registre des Sociétés des British Virgin Islands sous le numéro 73950 est nommée en son remplacement en tant que nouvel administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.
- La société HIFIN S.A., inscrite auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le n° B 49 454 et ayant son siège social au 3, Place Dargent à L-1413 Luxembourg est nommée en tant que nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de la société TRIPLE A CONSULTING, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Certifié sincère et conforme *Pour NEW EQUITIES S.A.*

Référence de publication: 2015113462/21.

(150121742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Clearline Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 185.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015112941/9.

(150121800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Comet Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 140.388.

Les comptes annuels au 31 December 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015112944/9.

(150121077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Caius, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 162.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 8 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112952/10.

(150121187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.



Gracewell Properties (Frome) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 159.723.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 1 er juillet 2015

En date du 1 er juillet 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Thomas Gordon WELLNER, né le 4 mars 1965 à Charlottetown, Prince Edward Island, Canada, résidant à l'adresse suivante: 3 Saint Edmund's Drive, M4N 2P6 Ontario, Toronto, Canada, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Madame Marie-Anne VAN DEN BERG, née le 14 août 1961 à Luxembourg, résidant à l'adresse suivante: 13, rue Duerenthal, L-8294 Keispelt, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit;

- Monsieur Jeffrey H. MILLER, gérant de catégorie A
- Monsieur Thomas Gordon WELLNER, gérant de catégorie A
- Monsieur Andrew HUDSON, gérant de catégorie B
- Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B
- Madame Marie-Anne VAN DEN BERG, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Gracewell Properties (Frome) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015113146/26.

(150122353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Carnot Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 191.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015112954/9.

(150121490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Aluxtour, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9836 Hosingen, La Sapinière.

R.C.S. Luxembourg B 94.988.

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour du mois de juin;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Richard REM, gérant de société, né à Heerhugowaard (Pays-Bas), le 11 février 1972, demeurant à B-3621 Lanaken, Heidestraat 65; et
- 2) La société anonyme régie par les lois de la Belgique "VALKMAN BUNGALOWVERHUUR", établie et ayant son siège social à B-3621 Lanaken, Heidestraat 65, enregistrée au Tribunal de Commerce ("Rechtbank van Koophandel") de Tongres et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0453.365.231,

ici dûment représentée par son administratrice-déléguée Madame Egberdina VALKMAN, gérante de société, demeurant à B-3621 Lanaken, Heidelstraat 65 (Belgique).

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "ALUXTOUR", établie et ayant son siège social à L-9836 Hosingen, La Sapinière, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94988, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire alors de résidence à Clervaux (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 octobre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1 du 2 janvier 1987,



et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 489 du 26 février 2008;

- Que les parties comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de la Société (les "Associés Existants") et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent cinq mille deux cent vingt-cinq euros (305.225,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent quarante-cinq mille euros (145.000,- EUR) à quatre cent cinquante mille deux cent vingt-cinq euros (450.225,- EUR), par la création et l'émission de deux mille cent cinq (2.105) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent quarante-cinq euros (145,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'Assemblée constate qu'avec l'accord de l'associé majoritaire actuel, mille quarante-deux (1.042) parts sociales nouvellement émises ont été souscrites par Monsieur Richard REM, pré-qualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent cinquante et un mille quatre-vingt-dix euros (151.090,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Les Associés Existants décident d'approuver l'entrée dans le capital social de la Société de Madame Egberdina VALK-MAN, gérante de société, née à Gramsbergen (Pays-Bas), le 25 novembre 1971, demeurant à B-3621 Lanaken, Heidestraat 65 (Belgique), en qualité de nouvelle associée (le "Nouvel Associé" et ensemble avec les Associés Existants les "Associés").

Les Associés Existants décident d'accepter le Nouvel Associé à la souscription de mille soixante-trois (1.063) parts sociales nouvellement émises et leur libération intégrale à hauteur de leur valeur nominale de cent quarante-cinq euros (145,- EUR) moyennant versement en numéraire.

Souscription - Libération

Ensuite intervient Madame Egberdina VALKMAN, en qualité de Nouvel Associé, et déclare souscrire aux mille soixante-trois (1.063) nouvelles parts sociales et de les libérer entièrement à hauteur de leur valeur nominale de cent quarante-cinq euros (145,- EUR) chacune, de sorte que la somme de cent cinquante-quatre mille cent trente-cinq euros (154.135,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Les Associés Existants reconnaissent que Madame Egberdina VALKMAN est devenue détentrice de aux mille soixantetrois (1.063) parts sociales.

En conséquence Madame Egberdina VALKMAN, désormais autorisée à voter, rejoint l'Assemblée pour les besoins des résolutions à suivre.

Quatrième résolution

Afin de mettre les Statuts en concordance avec ce qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

"Art. 6. Le capital social est fixé à quatre cent cinquante mille deux cent vingt-cinq euros (450.225,- EUR), représenté par trois mille cent cinq (3.105) parts sociales d'une valeur nominale de cent quarante-cinq euros (145,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, pour autant que de besoin, de modifier, respectivement de compléter, auprès du Registre de Commerce et des Sociétés:

- les données inscrites dans le chef de l'associée sub 2), comme indiquées ci-avant;
- l'adresse du siège social;
- les données inscrites dans le chef de l'associée-gérante Madame Egberdina VALKMAN, comme indiquées ci-avant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de deux mille euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. REM, E. VALKMAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 26 juin 2015. 2LAC/2015/14251. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113929/85.

(150122526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

CERE St. Lazare 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 178.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112975/10.

(150121305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

CEREP Strategic Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.531.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112976/10.

(150121302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

CGF Compagnie Générale de Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.454.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 29 juin 2015:

- 1. Démission du gérant Castle Services S.à r.l. avec effet immédiat.
- 2. Nomination de Keimpe Reitsma né le 12.06.1956 à Leiden (Pays-Bas) et James Body né le 05.04.1976 à Clare (Irlande) avec adresses professionnelles au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en tant que gérants de la Société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.
 - 3. Pouvoir de signature: La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.
 - 4. Le siège social de la Société est transféré au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat.



Luxembourg, le 7 Juillet 2015. Pour extrait conforme Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2015112983/19.

(150121222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Mill Luxembourg Holdings 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 176.460.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 7 juillet 2015 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Thuy Uyen Nguyen, en tant que gérante B de la Société, est acceptée avec effet au 15 juin 2015.
- Eric-Jan van de Laar, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé gérant B de la Société avec effet au 15 juin 2015 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113393/15.

(150122079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

CFNR Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 48.292.

L'an deux mille quinze.

Le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CFNR LUX, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 48.292 (NIN 1994 2208 742),

constituée suivant acte reçu par le notaire Réginald NEUMAN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 11 juillet 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 464 du 17 novembre 1994, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2898 du 13 décembre 2007;
- suivant acte reçu par le notaire Léonie GRETHEN, de résidence à Luxembourg, en date du 27 mars 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1233 du 16 mai 2012.

Le capital social s'élève à cent soixante mille Euros (EUR 160.000.-), représenté par soixante mille (60.000) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui se désigne lui-même comme scrutateur et qui choisit comme secrétaire Madame Lysiane SCHUMACKER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1.- Augmentation du capital social à concurrence du montant de TROIS MILLIONS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 3.150.000.-) afin de le porter de son montant actuel de CENT SOIXANTE MILLE EUROS (EUR 160.000.-) au montant de TROIS MILLIONS TROIS CENT DIX MILLE EUROS (EUR 3.310.000.-) sans création d'actions nouvelles mais en augmentant la valeur du pair comptable, moyennant un versement en numéraire du montant de TROIS MILLIONS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 3.150.000.-).
- 2.- Réduction de capital social à concurrence du montant de TROIS MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE EUROS (EUR 3.279.000.-) pour le porter du montant de TROIS MILLIONS TROIS CENT DIX MILLE EUROS (EUR 3.310.000.-) au montant de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-), par amortissement à due concurrence



des pertes figurant au bilan intérimaire arrêté au 31 mai 2015 et par la réduction de la valeur du pair comptable de chaque action.

- 3.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:
- " **Art. 5. (alinéa 1 er).** Le capital souscrit est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-), représenté par soixante mille (60.000) actions sans désignation de valeur nominale. "
 - 4.- Transfert du siège social à l'adresse suivante: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.
- Il. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.
- III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.
 - IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de TROIS MILLIONS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 3.150.000.-) afin de le porter de son montant actuel de CENT SOIXANTE MILLE EUROS (EUR 160.000.-) au montant de TROIS MILLIONS TROIS CENT DIX MILLE EUROS (EUR 3.310.000.-) sans création d'actions nouvelles mais en augmentant la valeur du pair comptable, moyennant un versement en numéraire du montant de TROIS MILLIONS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 3.150.000.-).

Le montant de TROIS MILLIONS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 3.150.000.-) se trouve à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la représentation des pièces justificatives de libération.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide une réduction du capital social à concurrence du montant de TROIS MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE EUROS (EUR 3.279.000.-) pour le porter du montant de TROIS MILLIONS TROIS CENT DIX MILLE EUROS (EUR 3.310.000.-) au montant de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) par amortissement à due concurrence des pertes figurant au bilan intérimaire arrêté au 31 mai 2015 et par la réduction de la valeur du pair comptable de chaque action.

Ledit bilan, après avoir été signé "ne varietur" par le notaire instrumentant et tous les comparants restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1** er **).** Le capital souscrit est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-), représenté par soixante mille (60.000) actions sans désignation de valeur nominale. "

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le siège social à l'adresse suivante: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. GALOWICH, L. SCHUMACKER, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 1 ^{er} juillet 2015. Relation: GAC/2015/5534. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112982/84.

(150121442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.



Marnix Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.520,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix. R.C.S. Luxembourg B 164.273.

EXTRAIT

Il résulte de plusieurs contrats de transfert de parts sociales datés du 12 juin 2015 que:

- BRUNSWICK INVEST 2 AB, associé de la Société, a transféré cent (100) parts sociales ordinaires qu'elle détenait dans la Société; et
- MARNIX ACQUISITION LLC, associé de la Société, a également transféré cent (100) parts sociales ordinaires qu'elle détenait dans le capital social de la Société
- à H2P4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée au capital de 2.684.500,- EUR ayant son siège social au 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B182258.

Suite à ces transferts, BRUNSWICK INVEST 2 AB détient désormais 500.900 parts sociales ordinaires dans le capital social de la Société, H2P4 S.à r.l. détient désormais 125.200 parts sociales ordinaires dans le capital social de la Société, David Anving détient désormais 87.500 parts sociales ordinaires dans le capital social de la Société, Sebastiano Rizzo détient désormais 37.500 parts sociales ordinaires dans le capital social de la Société et MARNIX ACQUISITION LLC détient désormais 500.900 parts sociales ordinaires dans le capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Référence de publication: 2015114602/24.

(150122917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Chiesa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8284 Kehlen, 1B, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 156.269.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015112986/9.

(150121443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Cialo Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.220.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 3 juillet 2015

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019:

- Monsieur Pierre LENTZ, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L 1653 Luxembourg;
- Monsieur Claude SCHMITZ, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L 1653 Luxembourg;
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L 1653 Luxembourg, Président

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112987/19.

(150122074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.



Gracewell Properties (Hamilton) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 160.440.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 1 er juillet 2015

En date du 1 ^{er} juillet 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Thomas Gordon WELLNER, né le 4 mars 1965 à Charlottetown, Prince Edward Island, Canada, résidant à l'adresse suivante: 3 Saint Edmund's Drive, M4N 2P6 Ontario, Toronto, Canada, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Madame Marie-Anne VAN DEN BERG, née le 14 août 1961 à Luxembourg, résidant à l'adresse suivante: 13, rue Duerenthal, L-8294 Keispelt, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit;

- Monsieur Jeffrey H. MILLER, gérant de catégorie A
- Monsieur Thomas Gordon WELLNER, gérant de catégorie A
- Monsieur Andrew HUDSON, gérant de catégorie B
- Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B
- Madame Marie-Anne VAN DEN BERG, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Gracewell Properties (Hamilton) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015113147/26.

(150122352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

COFRA Treasury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 130.920.

EXTRAIT

Il résulte de la fusion de l'associé unique de la Société, COFRA Holding AG avec siège social 10, Grafenauweg, CH-6300 Zug avec et dans la société Avenia AG, avec siège social 10, Grafenauweg, CH-6300 Zug, en date du 30 avril 2015 que le numéro de registre de commerce de l'associé unique a été modifié comme suit:

CHE-111.788.290. L'associé unique de la Société conserve la même dénomination sociale: COFRA Holding AG.

Affectation du résultat au 28 Février 2015:

Résultat de l'exercice:EUR (74,316.83)Résultats reportés:EUR 874,155.64)Report à nouveau:EUR 799,838.81

Composition du Conseil d'Administration

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.
- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.
- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, Michelin House, 3 ème étage, 81 Fulham Road, SW3 6RD, Angleterre.
- Dimitri MARECHAL, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.
- Peggy PARTIGIANONE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.

Réviseur d'entreprises agréé

- Ernst & Young, ayant son siège social à 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach Les comptes annuels au 28/2/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015112999/29.

(150122220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Computacenter PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 52.391.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015113003/9.

(150121321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Finitech S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4750 Pétange, 54, rue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 53.083.

EXTRAIT

Suivant assemblée générale extraordinaire du 9 juillet 2015, il a été décidé:

- La révocation du gérant technique Monsieur DESCHAMPS Michael, domicilié 9, rue du Commandant Maiifert à F-57620 BEUVILLE avec effet au 9 juillet 2015.
- La nomination de Monsieur DEWEZ Thierry, demeurant 2, rue de la Lêve à F-54870 UGNY avec effet au 9 juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015114271/16.

(150123434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

COQUILLAGES DE LUXEMBOURG Spf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.590.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 6 juillet 2015

- 1. L'Assemblée prend note des rapports du liquidateur et du commissaire vérificateur sur la liquidation de la Société.
- L'Assemblée approuve le rapport du commissaire vérificateur et les comptes de liquidation arrêtés au 11 juin 2015.
- 2. L'Assemblée décide de donner décharge au liquidateur, Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social Pafebruch à L-8308 Capellen, ainsi qu'au commissaire vérificateur, Fiduciaire Treis Joseph S.à.r.l., ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, relativement à l'exécution de leur mandat.
 - 3. L'Assemblée décide de clôturer la liquidation.
- 4. L'Assemblée décide que les documents et registres de la société seront conservés pendant une période de cinq ans suivant la publication de la présente résolution au Journal officiel au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113005/18.

(150121567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Crèdit Andorrà Global Investment SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 185.690.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 30 juin 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- 1. Acceptation de la démission de Monsieur Manuel MONTESINOS de sa fonction de gérant avec effet au 18 juin 2014.
- 2. Renouvellement du mandat des administrateurs M. José Luis DORADO, Président, M. Sergio Marti Prats, M. Sergi Martin Amoros, M. Carlo Alberto MONTAGNA, Bonaventura Vidal FLINCH et M. Andrès ROLDAN pour une période



venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes dont l'exercice se clôture au 31 décembre 2015.

3. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg avec siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes dont l'exercice se clôture au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 02 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113006/18.

(150122326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Emerlux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 916.314,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 164.190.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société le 17 juin 2015

Il résulte des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société du 17 juin 2015 que le siège social de la Société a été transféré du 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet au 8 juin 2015.

L'adresse professionnelle des gérants suivants, de la Société, n'est plus au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg mais au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet au 8 juin 2015:

- Séverine Michel
- Cédric Pedoni

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2015113046/18.

(150122541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Donis S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 181.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015113036/9.

(150121702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

DOPPLER S.à r.l. Orthopädietechnik, Medezintechnik, Rehabilitationstechnik, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 3, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 24.829.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015113037/9.

(150121685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Eurofoil Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 19.358.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015113051/9.

(150121692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.



RDC Offshore Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.025.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 162.525.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 8 juillet 2015, les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du gérant de catégorie A suivant à compter du 1 er juillet 2015:

Madame Lisa Ann De Marco, née le 2 juin 1967 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 8-10, Avenue de la gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Nomination du gérant de catégorie A suivant à compter du 1 er juillet 2015 et pour une durée indéterminée:

Monsieur Ralph John Whelan, né le 25 juillet 1952 à Nicosia, Chypre, avec adresse professionnelle au 23 ELM Park Road, Pinner, Middlesex, HA5 3LE, Royaume-Uni.

- Nomination du gérant de catégorie B suivant à compter du 1 er juillet 2015 et pour une durée indéterminée:

Madame Lisa Ann De Marco, née le 2 juin 1967 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 8-10, Avenue de la gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

- Michael Doyle Boykin, gérant de catégorie A;
- Ralph John Whelan, gérant de catégorie A;
- Lisa Ann De Marco, gérant de catégorie B;
- Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, gérant de catégorie B;
- Fabrice Stéphane Rota, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick Leonardus Cornelis van Denzen

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2015114824/27.

(150123727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

EF (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 130.974.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015113061/10.

(150121061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

EFC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 197.079.

Les comptes annuels au 31 May 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015113063/9.

(150121578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Elexia Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 72, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 122.928.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015113066/10.

Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Signature.

(150121385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.



EPI Rudolph S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 149.050,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur. R.C.S. Luxembourg B 121.957.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of June.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared

EPI Orange Holdings S.à.r.l., a "Société à responsabilité limitée" with registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 103.548, (the "Sole Partner"),

hereby represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 19, 2015, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, acting in its capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that the appearing party is the sole partner of "EPI Rudolph S.à.r.l.", a "Société à responsabilité limitée", established at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 121.957, incorporated by deed of Joseph ELVINGER, notary on November 20, 2006, published in the Luxembourg Memorial C number 15 page 707 on January 15, 2007 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed enacted on July 18, 2008, published in Memorial C, number 2156, page 103454, on September 4, 2008.

- II. that the Sole Partner holds all the shares in the share capital of the Company;
- III. that the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:
- 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
- 2. Appointment of EPI Orange Holdings S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 16 avenue Pasteur in L- 2310 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
 - 3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
 - 4. Miscellaneous.
 - IV. that the Sole Partner passes the following resolutions:

First resolution:

The Sole Partner resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Sole Partner resolves to appoint EPI Orange Holdings S.à r.l., prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution:

The Sole Partner resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Partner further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Partner. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Partner further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Partner further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Partner of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.



Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre juin

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

EPI Orange Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée avec siège social au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.548, (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le juin 2015. Ladite procuration, après signature «ne variatur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que la partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée "EPI Rudolph S.à.r.l.", ayant son siège social au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 121.957, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph ELVINGER en date du 20 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 15 page 707 du 15 janvier 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 18 juillet 2008, publié au Mémorial C, N° 2156, page 103454 du 4 septembre 2008.

- II. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital de la Société;
- III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
- 2. Nomination de EPI Orange Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 16 avenue pasteur à L-2310 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
 - 3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
 - 4. Divers.
 - IV. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer EPI Orange Holdings S.à.r.l., précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 3 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/14929. Reçu douze euros Eur 12.-



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113072/112.

(150121622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

CEA Investments Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 126.259.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 7 juillet 2015 a renouvelé les mandats des gérants:

- Mr Brian McCARTHY, gérant de catégorie A, directeur financier, La Valette, 5, Melbourne Park JE3 4EQ, St. John, Jersey;
 - Mr Ben LUDLAM, gérant de catégorie A, directeur, 25, Commercial Street, JE2 3RU St. Helier, Jersey;
- Mrs Stéphanie GRISIUS, gérant de catégorie B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
- Mr Laurent HEILIGER, gérant de catégorie B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 janvier 2021.

Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Pour CEA INVESTMENTS LIMITED

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015114103/21.

(150123604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Erlo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 1B, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 84.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015113075/9.

(150121397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Esso Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 7.310.

Les comptes annuels au Décembre 31, 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015113076/9.

(150121790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Europexpress, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 156.977.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015113083/9.

(150121523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.



Tempus Holdings B S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 148.131.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société le 26 juin 2015

Les associés de la Société ont pris acte le 26 juin 2015 de la démission de M. Jordi Goetstouwers comme gérant de catégorie A de la Société avec effet au 30 juin 2015.

Par ailleurs, les associés de la Société ont pris acte le 26 juin 2015 de la nomination de la personne suivante comme gérant de catégorie A de la Société en remplacement de M. Jordi Goetstouwers:

- M. Patrick Hablal, gérant de catégorie A, né le 26 décembre 1973 à Romans-sur-Isère, France, demeurant professionnellement au 12 Queen Anne Street, W1G 9LF Londres, Royaume-Uni

avec effet au 30 juin 2015 et pour une période expirant le jour de la réunion de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2019.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance de la Société est désormais constitué des gérants suivants, tous élus pour une période expirant le jour de la réunion de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2019:

- M. Patrick Steinhauser, gérant de catégorie A;
- M. Patrick Hablal, gérant de catégorie A;
- M. Juan Pepa, gérant de catégorie A;
- M. Francis H. Dyckman, gérant de catégorie B; et
- M. Kunal Doshi, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2015114952/27.

(150122688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

First Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 179.348.

_

L'an deux mille quinze, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «FIRST FINAN-CE HOLDING» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 179348, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 02 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 2439 du 02 octobre 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marianne DUMONT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carole COIS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et prié le notaire d'acter:

- I) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:
- 1) Création d'une nouvelle catégorie d'administrateur, à savoir des administrateurs de Catégorie C et modification du quorum de présence requis au sein du conseil d'administration;
 - 2) Modification en conséquence des articles 4 et 5 des statuts de la Société;
- 3) Nomination de M. Denis Dubois, M. Pascal Quiry, M. Jean-Louis Bertrand et M. Pierre Trouillet en qualité d'administrateurs de catégorie C et fixation de la durée de leur mandat.
- II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire,



restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

III) Que la présente Assemblée a été convoquée, le 17 juin 2015 par des avis de convocation, adressés aux actionnaires en nom (toutes les actions étant nominatives).

IV) Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les sept millions vingt-quatre mille cent et quatre (7.024.104) actions de catégorie «A», un million huit cent soixante-neuf mille huit cents (1.869.800) actions de catégorie «B» («les actions ordinaires») et cinquante-deux mille quatre-vingt-seize (52.096) actions de catégorie «C» représentant le capital social, sept millions vingt-quatre mille cent et quatre (7.024.104) actions de catégorie «A», sont dûment présentes ou représentées à la présente Assemblée.

V) Qu'en conséquence, la présente Assemblée est régulièrement constituée, et peut valablement délibérer sur le point porté à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de créer une nouvelle catégorie d'administrateur, à savoir des administrateurs de Catégorie C.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le quorum de présence requis au sein du conseil d'administration.

Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'article 4 et l'article 5 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante;

« **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés de catégorie A, B ou C par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple, qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas trois (3) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'administration désigne parmi ses administrateurs de catégorie A un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel, ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.



A défaut de conventions contraires conclues entre les actionnaires ou les administrateurs, les dispositions suivantes seront d'application: Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié des administrateurs de catégorie A et la moitié des administrateurs de catégorie B sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à la majorité simple des voix des administrateurs, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La société sera engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre nouveaux administrateurs de catégorie C pour une durée d'un (1) an renouvelable, à savoir:

- Monsieur Denis Dubois, né le 10 mars 1951 à Chatou (78), retraité, demeurant au 42, Allée du Lac Inférieur, F-78110 Le Vésinet
- Monsieur Pascal Quiry, né le 18 juillet 1962 à Gien, administrateur de sociétés, demeurant au 2, rue Pigalle, F-75009 Paris.
- Monsieur Jean-Louis Bertrand, né le 25 mai 1952 à Saint Maur des Fossés, administrateur de sociétés, demeurant au 1, Villa de Segur, F-75007 Paris et,
- Monsieur Pierre Trouillet, né le 17 août 1960 à Tarbes, Inspecteur général des affaires sociales, demeurant au 3, rue Chernoviz, F-75016 Paris.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. DUMONT, C. COIS, F. MIGNON, J.J. WAGNER.

 $En registr\'e \ \grave{a} \ Esch-sur-Alzette \ A.C., le\ 29\ juin\ 2015.\ Relation: EAC/2015/14865.\ Reçu\ soixante-quinze\ Euros\ (75.-EUR).$

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015113109/116.

(150121707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

FSG International AG, Société Anonyme, (anc. FSG AG).

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff. R.C.S. Luxembourg B 192.256.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den achtzehnten Tag im Monat Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz zu Niederanven.

Traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft FSG AG, mit Sitz in L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 192.256, gegründet durch Urkunde des unterzeichnenden Notars, vom 14. November 2014, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 3927 vom 18. Dezember 2014 (die "Gesellschaft").

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Edgar REIFER, kaufmännischer Angestellter, beruflich wohnhaft in L-1736 Senningerberg, 5, Rue Heienhaff.

Zum Schriftführer und Stimmzähler wird Frau Katja VOGEL, kaufmännische Angestellte, beruflich wohnhaft in L-1736 Senningerberg, 5, Rue Heienhaff, bestimmt.

Da somit das Versammlungsbüro zusammengesetzt wurde, ersucht der Vorsitzende den unterzeichnenden Notar Folgendes zu beurkunden:

I.- Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

Tagesordnung

- 1.- Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in "FSG INTERNATIONAL AG".
- 2.- Verschiedenes.
- II.- Dass die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigten Vertreter unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Anwesenheitsliste, nachdem sie durch die Aktionäre beziehungsweise deren Bevollmächtigte unterschrieben wurde, wird durch das Versammlungsbüro geprüft und unterschrieben.



Die eventuellen Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber werden, nach gehöriger "ne varietur" Unterzeichnung durch die Parteien und den instrumentierenden Notar, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigebogen.

III.- Dass in gegenwärtiger Versammlung das gesamte Aktienkapital vertreten ist, dass somit die Versammlung regelmässig gegründet und befugt ist, über vorstehende Tagesordnung zu beschliessen.

Sodann hat die Versammlung, nach Beratung, einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Erster und Einziger Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft von "FSG AG" in "FSG INTERNATIONAL AG" abzuändern und demnach den ersten Absatz in Artikel eins der Satzungen abzuändern wie folgt:

Art. 1. (1. Absatz). "Die Gesellschaft nimmt die Bezeichnung "FSG INTERNATIONAL AG", an."

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf tausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Edgar Reifer, Katja Vogel, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 1 er juillet 2015. 1LAC / 2015 / 20391. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 7. Juli 2015.

Référence de publication: 2015113111/51.

(150121333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Gracewell Properties (Horley) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 160.450.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 1 er juillet 2015

En date du 1 ^{er} juillet 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Thomas Gordon WELLNER, né le 4 mars 1965 à Charlottetown, Prince Edward Island, Canada, résidant à l'adresse suivante: 3 Saint Edmund's Drive, M4N 2P6 Ontario, Toronto, Canada, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Madame Marie-Anne VAN DEN BERG, née le 14 août 1961 à Luxembourg, résidant à l'adresse suivante: 13, rue Duerenthal, L-8294 Keispelt, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Jeffrey H. MILLER, gérant de catégorie A
- Monsieur Thomas Gordon WELLNER, gérant de catégorie A
- Monsieur Andrew HUDSON, gérant de catégorie B
- Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B
- Madame Marie-Anne VAN DEN BERG, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Gracewell Properties (Horley) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015113148/26.

(150122113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.



Alag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, avenue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.231.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Grevenmacher le 13 juin 2015

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2016.

L'assemblée générale décide de nommer nouveaux administrateurs Monsieur Nicolas HEIN et Madame Josiane HEIN jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2016.

Pouvoir de signature des nouveaux administrateurs Josiane HEIN et Nicolas HEIN: signature conjointe avec deux membres du conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Josiane HEIN, demeurant à L-2233 Luxembourg, rue Auguste Neyen, 32

Monsieur Nicolas HEIN, , demeurant à L-6686 Mertert, 31, route de Wasserbillig

Madame Betty NAGORNOFF-HEIN, demeurant à L-6794 Grevenmacher, rte du Vin, 10

Madame Maggy HEIN, demeurant à L-7263 Helmsange, rue de la Libération, 19

Monsieur Mike HEIN, demeurant à L-6660 Born, Schlassstrooss 8

Monsieur Carlo HEIN, demeurant à L-6690 Moersdorf, An Ausselt, 3

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Lux-Fiduciaire Consulting S.àr.l. ayant son siège social à L-2763 LUXEMBOURG, rue Ste Zithe, 12.

Référence de publication: 2015113911/23.

(150123680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Gracewell Properties (Kentford) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 191.757.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 1 er juillet 2015

En date du 1 er juillet 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Thomas Gordon WELLNER, né le 4 mars 1965 à Charlottetown, Prince Edward Island, Canada, résidant à l'adresse suivante: 3 Saint Edmund's Drive, M4N 2P6 Ontario, Toronto, Canada, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Madame Marie-Anne VAN DEN BERG, née le 14 août 1961 à Luxembourg, résidant à l'adresse suivante: 13, rue Duerenthal, L-8294 Keispelt, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Jeffrey H. MILLER, gérant de catégorie A
- Monsieur Thomas Gordon WELLNER, gérant de catégorie A
- Monsieur Andrew HUDSON, gérant de catégorie B
- Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B
- Madame Marie-Anne VAN DEN BERG, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Gracewell Properties (Kentford) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015113149/26.

(150122558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck